



## Franchise maladie Et si vous rendiez plutôt l'argent?

Dans sa Réflexion du 13 février, Pius Zänglerle, directeur de Curafutura (association des assureurs maladie CSS, Helsana, Sanitas et CPT) essaie de prêcher pour une hausse à venir de la franchise minimale de 300 à 500 francs, en invoquant une spectaculaire diminution du volume des primes qui en découlerait, d'au moins 430 millions par an.

Il oublie de préciser que les patients devraient dès lors payer le même montant de leur poche, donc avec moins de solidarité entre les malades et les bien-portants. Il oublie également de comparer ce montant avec ceux générés par les deux dernières hausses injustifiées de primes au regard des coûts réels de la santé, soit 910 millions en 2018 (+4% de primes, mais coûts 2017 de +1,4%) et 740 millions en 2019 (+2,7% de primes, mais coûts 2018

de +0,24%)...

Comme l'ont déjà demandé à l'automne 2018 les trois associations faïtières suisses des sociétés cantonales de médecine, la priorité sociale est d'abord de geler les primes à leur niveau actuel, qui suffit largement, et d'arrêter d'alimenter des réserves excédentaires en milliards que les assureurs pourront ensuite aller perdre en Bourse.

Et si M. Zänglerle veut permettre rapidement aux assurés de pouvoir économiser des centaines de millions de francs de primes, on ne peut que lui suggérer de commencer par rendre ceux qu'il leur a indûment barbotés par le passé avec la malheureuse complicité de l'OSFP, quand bien même cela aurait été «à l'insu de leur plein gré».

**Dr Philippe Eggimann,**  
**président de la Société**  
**médicale de la Suisse**  
**romande (SMSR)**  
**et de la Société vaudoise**  
**de médecine (SVM)**